

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la demande présentée par **Les Métiers d'Haubourdin**  
**La Famille Adams « une virée d'enfer avec les Métiers d'Haubourdin »**  
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes mesures pour assurer la commodité et la sécurité de la circulation en vue d'éviter les accidents à l'occasion du **défilé d'Halloween**

Interdiction de circulation  
n° 8.3.469/2023

## ARRÊTONS

### ARTICLE 1 :

Le mardi 31 octobre 2023 de 18h00 à 19h00, la circulation sera interdite à tout véhicule sur l'itinéraire suivant, au fur et à mesure de l'avancement du défilé :

- Départ de la Place Jean Jaurès - au niveau du parking de l'avenue Jacquard face à la pharmacie, Avenue Roger Salengro jusque l'angle de l'Avenue de Beaupré et arrivée à l'Espace Beaupré.

### ARTICLE 2 :

Les services municipaux seront chargés de la pose des barrières, des panneaux d'interdiction et de déviation.

### ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,  
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,  
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,  
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le vendredi 6 octobre 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué



Sébastien DEGARDIN

ALD